

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART de la séance du 26 février 2019

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six du mois de février 2019 à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 21 février 2019, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric GIUDICI, Maire.

Etaient présents :

Vincent ANTOINE, Gervais BELLICAM, Philippe FERREIRA, Frédéric GIUDICI, Béatrice HASSENFRTZ, Valérie MOUROUGASSIN, Frank PETERSCHMITT, Doris SCHNEIDER,

Absents :

Sandra HAZEMANN
Roxane BERNARD
Jean-François BINTZ

Absents excusés et procurations :

Mario HEGY donne procuration à Frédéric GIUDICI
Christian KUHN donne procuration à Doris SCHNEIDER
André AMBIEHL donne procuration à Franck PETERSCHMITT
Marc WILDY donne procuration à Béatrice HASSENFRTZ

Secrétaire de séance :

Edith HALTER
Isabelle POIREL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 février 2019
2. Luminaires rue du 6 février
3. Réfection enrobés rue du 6 février (face au nouveau lotissement)
4. Noms et numérotation des rues du nouveau lotissement
5. S.P.A. : contribution fourrière
6. Informations
7. Divers

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : « Stocamine ». Le Conseil Municipal accepte. Le point Informations devient le point 7.

[Tapez ici]

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 février 2019

Le procès-verbal de la réunion précédente a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Aucune observation n'ayant été formulée, il demande au Conseil Municipal si le procès-verbal de la séance du 05 février 2019 peut être approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal à l'unanimité.

2. Luminaires rue du 6 février

Deux luminaires ne sont pas pris en charge par le lotisseur.

Pour améliorer l'éclairage public dans la rue du 6 février entre la maison N°13 et l'école, Monsieur BELLICAM propose la mise en place de deux luminaires d'éclairage public, suite au devis de l'entreprise SAG VIGILEC pour un montant total de 4 823,40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, la mise en place de deux luminaires d'éclairage public et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation et le paiement des travaux

3. Réfection enrobés rue du 6 février (face au nouveau lotissement)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SOVIA prend en charge la totalité de l'enrobé de la rue du 6 Février. Cela ne coûtera donc pas de supplément à la commune. Le nouvel enrobé ne comprendra pas de rebord pour faciliter l'accès aux propriétés et respectera le fil de l'eau. Pendant les travaux d'aménagement de voirie, une déviation ponctuelle par les rues des Ecoles, Principale, et de Hirtzfelden pourra être imposée en fonction du déroulement des travaux à partir du 27 février 2019, et ce, pendant une durée prévisionnelle de 10 jours. Un arrêté sera pris dans ce sens.

4. Noms et numérotation des rues du nouveau lotissement

Plusieurs noms de rues sont proposés pour nommer les nouvelles rues du lotissement de l'Ecole :

- rue du Général de Gaulle
- rue du Gers
- rue du Soldat Inconnu
- rue des Malgré-Nous
- rue des Poilus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux noms de rue suivants : « rue du Général de Gaulle » et « rue du Gers ».

5. S.P.A. : contribution fourrière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de renouvellement de la convention pour la prestation de capture et de prise en charge des animaux divagants et/ou dangereux. Ce service inclut :

- le ramassage éventuel des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg et leur prise en charge par l'équarrisseur adjudicataire,
- la prise en charge des animaux blessés et leur transport vers le cabinet Vétérinaire.

- la gestion de fourrière animale et des informations en temps réel sur l'activité de la fourrière (entrées / sorties des animaux).

Monsieur le Maire rappelle que cette convention nous permet de rester en conformité avec la réglementation en cours. Le coût de cette prestation se monte à 0,80 € par habitant, soit 684,80 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention fourrière.

Rappel : Tous les chats, chiens et carnivores domestiques doivent être identifiés soit par tatouage, soit par puce électronique, à l'institut national des carnivores domestiques ICAD par l'éleveur, le vendeur ou le particulier. Pour rappel, la vente et le don d'un animal non identifié est un délit passible d'une amende de 750,00 € par animal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 11 voix POUR, la contribution fourrière S.P.A.

1 abstention pour Doris SCHNEIDER

6. Stocamine

Par arrêté préfectoral du 3 février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph ELSE situé sur le ban de la Commune de WITTELSHEIM, dans le Haut-Rhin.

Ainsi, entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (essentiellement des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, des déchets arséniés, de l'amiante ou encore des sels de traitement, y compris cyanurés et du mercure...) ont été stockées à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour les accueillir.

Suite à un incendie en septembre 2002, déclaré au fond de la mine, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE a été condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés.

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la commune de WITTELSHEIM. Suite au rejet du recours gracieux de la Commune de WITTENHEIM contre cet arrêté préfectoral, la Ville a déposé un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'obtenir l'annulation de ce dernier. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand EST se sont associés au contentieux, actuellement encore en cours.

Par la suite, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire François de RUGY a pris la décision lundi 21 janvier 2019 d'enfouir définitivement sur le site de STOCAMINE à WITTELSHEIM, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95% de déchets stockés initialement, sur proposition des Mines de Potasse d'Alsace, sans prendre en considération les avis contraires des Parlementaires et Maires Alsaciens, des associations environnementales et sans attendre la fin du contentieux engagé.

Le 12 février 2019, une délégation d'Elus Alsaciens a rencontré le Ministre François de RUGY. Lors de cette réunion, ce dernier est revenu sur sa position et a demandé une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets, estimant notamment que le confinement des déchets incendiés en 2002 du bloc 15 est inévitable.

Cette étude, dont l'issue est incertaine et qui ne concerne qu'un déstockage partiel, sera rendue rapidement.

Plusieurs études environnementales ainsi que le rapport de la mission d'information parlementaire du 18 septembre 2018 indiquent d'ores et déjà que le déstockage total est possible.

Par ailleurs, il faut noter que l'étude d'impact de l'étude environnementale initiale se basait sur des postulats tronqués car seule une quantité infinitésimale de produits a été prélevée. Or, en réalité, l'histoire a démontré en 2002, qu'il existe une grande incertitude et des inexactitudes concernant la nature et les quantités respectives de déchets stockés, ainsi que la répartition exacte des différentes catégories de produits dangereux.

Garder ces déchets ultimes enfouis serait une grave erreur car le risque de pollution de la nappe phréatique à grande échelle est réel et affecterait à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes. En effet, STOCAMINE se trouve en amont de cette nappe, qui est une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen.

En outre, il a été constaté que certaines galeries creusées convergent et que les matériaux d'emballage des déchets ultimes se compactent et se détériorent, pouvant alors occasionner un déversement ou une infiltration future de ces déchets dans le sol directement.

Le principe de précaution inscrit dans la Constitution doit être appliqué et nous avons le devoir de préserver la nappe phréatique pour nos générations futures. C'est pourquoi, nous exigeons que la solution du déstockage intégral soit adoptée par le pouvoir politique qui doit prendre la seule décision qui préserve l'avenir de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

7. Informations

Avis à la population sur le PADD et le PLUi

Une réunion sur le PADD aura lieu le 19 mars à 19h à la salle des fêtes de HIRTZFELDEN
Une réunion sur le PLUi aura lieu le 16 avril à 19h à la salle des fêtes de HIRTZFELDEN
Monsieur le Maire demande que l'ensemble du conseil municipal soit présent.

Madame Doris SCHNEIDER prévoit une commission « fêtes et cérémonies » le lundi 4 mars 2019 à 19h30

L'Association Foncière se réunira mardi 5 mars 2019 à 19h30.

Les inscriptions à l'école pour l'année 2019/2020 ont eu lieu le 26 février. 79 élèves sont inscrits pour septembre 2019. 15 en petite section, 10 en moyenne section, 9 en grande section, 14 en CP, 6 en CE1, 8 en CE2, 11 en CM1, 6 en CM2.

Monsieur Philippe FERREIRA propose de faire venir Mme SCHLUND pour discuter d'une ouverture d'une 4^{ème} classe.

Monsieur Philippe FERREIRA suggère de prévoir le budget pour une ouverture de classe. L'accueil périscolaire sera en priorité pour les habitants de la commune.

Monsieur Franck PETERSCHMITT trouve que le délai entre les convocations et les réunions est toujours trop courts. Monsieur Philippe FERREIRA propose que les convocations sortent le mercredi précédent le conseil municipal.

Monsieur le Maire informe qu'il y aura un conseil municipal tous les derniers mardis du mois jusque fin juin, mais il n'exclut pas la possibilité qu'il y en ait d'autres.

Pour les réunions « commission », les membres seront informés par mail.

La Journée citoyenne aura lieu le 25 mai 2019. Il faudra prévoir une commission en mars ou début avril pour commencer à préparer cette journée de travaux.

Sortir souches au cimetière (voir si Maurice accepte que l'on roule chez lui).

8. Divers

- Réunion CNPE à Fessenheim lundi 4 mars 2019 à 18h.
- Faire un arrêté rue de la Chapelle rue du Colmar vélos à double sens. Interdire les tracteurs de circuler sur la piste cyclable.
- Monsieur le Maire signale qu'une personne devait nous faire visionner une vidéo, cette personne étant absente, ce point sera abordé à la prochaine séance.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Tableau des signatures pour approbation du Procès-Verbal des délibérations
du Conseil Municipal de Rustenhart – Séance du 26 février 2019

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 février 2019. - 93 -
2. Luminaires rue du 6 février - 93 -
3. Réfection enrobés rue du 6 février (face au nouveau lotissement)..... - 93 -
4. Noms et numérotation des rues du nouveau lotissement..... - 93 -
5. S.P.A. : contribution fourrière - 93 -
6. Stocamine..... - 94 -
7. Informations - 95 -
8. Divers - 96 -

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
SCHNEIDER Doris	Première adjointe		
BELLICAM Gervais	Deuxième adjoint		
MOUROUGASSIN Valérie	Troisième adjointe		
AMBIEHL André	Conseiller		PETERSCHMITT Franck
ANTOINE Vincent	Conseiller		
BERNARD Roxane	Conseillère	Absente	
BINTZ Jean-François	Conseiller	Absent	
FERREIRA Philippe	Conseiller		
HASSENFRATZ Béatrice	Conseillère		
HAZEMANN Sandra	Conseillère	Absente	
HEGY Mario	Conseiller		GIUDICI Frédéric
KUHN Christian	Conseiller		SCHNEIDER Doris
PETERSCHMITT Frank	Conseiller		
WILDY Marc	Conseiller		HASSENFRATZ Béatrice